

## AVIS AU PUBLIC

### **Rapport sur les incidences environnementales (SUP – strategische Umweltprüfung) dans le cadre de la modification ponctuelle du projet d'aménagement général concernant la zone « op Weiler » (SD M07) à Mondercange**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le dossier complet relatif au rapport sur les incidences environnementales (SUP) est déposé pendant 30 jours, soit à partir du 1er juillet 2025 jusqu'au 01 août 2025 inclus, à la mairie où le public pourra consulter les documents pendant les heures d'ouvertures de bureau.

Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune [www.mondercange.lu](http://www.mondercange.lu). Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

Les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans un délai de 45 jours à compter de la publication du dépôt du projet dans la presse, soit jusqu'au 18 août 2025 inclus.

Mondercange, le 20 juin 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins,

Pour la secrétaire empêchée, le  
secrétaire adjoint

  
Guy ROSEN



Pour le bourgmestre légalement  
empêché

  
Marc SCHRAMER